



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 9 / 0 9 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 3 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7328

1 Intitulé du projet

Construction d'ombrières d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL LA POULE D'OR

Raison sociale

EARL LA POULE D'OR

N° SIRET

5 3 5 1 5 4 5 6 1 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

TURPAUD

Monsieur

Prénom(s)

Maxime

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Emprise au sol (volières + poste électrique) : 11 918m ² + 26 828 m ²
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc => 2,58 et 5,7 MWc Puissance total 8.28 MWc (nombre de panneaux 12010 / dimensions 1,3mx2, 38m / puissance unitaire 690 kWc)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé sur la commune de SAINT-MARTIN DE FRAIGNEAU(85200), au lieu-dit « Les petites bouloires», le projet consiste à la construction de volières pour l'élevage de poules pondeuses en complément des bâtiments d'élevages existants sur les deux projets.

Les projets permettront à l'EARL LA POULE D'OR d'améliorer les conditions de travail sur les sites et aux animaux d'évoluer dans un environnement confortable.

Les volières seront implantées pour les deux projets sur les parcelles N°7,8,9,10 (projet 1)37,38,39,51 et 71 (projet 2)de la section ZV.

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, des postes électriques seront implantés à proximité des volières.

Un poste de livraison et de transformation d'une emprise au sol de 36m² et d'une surface plancher de 33.44m² (projet1)

Un poste de livraison et de transformation d'une emprise au sol de 36m² et d'une surface plancher de 33.44m²et un autre poste de livraison d'une emprise au sol de 24m² et une surface plancher de 22.04m²(projet 2)

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:

- Sécuriser et permettre de clautrer les animaux pendant les périodes sensibles.
- Créer des zones abritées des intempéries dans les volières pour améliorer le bien-être des animaux et réduire la mortalité.
- Apporter des zones ombragées sur les parcours indispensables pour l'élevage de volaille en période estivale.
- Avoir une structure plus robustes grâce à la structure en acier galvanisé
- Protéger l'élevage contre les attaques de rapaces et autres prédateurs.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de 1048 foyers qui sera injecté sur le réseau public d'électricité. La vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques servira intégralement à financer le projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour les deux projets, le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au type de terrain.

Les eaux pluviales seront traitées naturellement par infiltration. Une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.
(cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations)

Les volières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site sur une période de 9 mois environ, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que :
Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage.
Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.
L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'exploitant agricole et sera en retrait de l'emprise public.
Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur les chantiers avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Aussi longtemps que possible. La durée de vie des structures solaires est supérieure à 40 ans.
La contractualisation entre l'EARL La Poule d'Or et Technique Solaire porte sur une durée initiale de 30 ans.
L'EARL La Poule d'Or pourra à la fin de cette durée choisir entre une prolongation de l'exploitation/maintenance par Technique Solaire ou en direct, pour la durée de vie restante des structures.
(cf. Projet de développement agricole de chaque projet)

Procédure de démantèlement

La durée de vie des structures solaires est supérieure à 40 ans. Les structures peuvent être totalement démantelées et la majorité des matériaux recyclés.
(cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations)

La nature, la fréquence et les modalités d'entretien et d'intervention diverses nécessaires à la maintenance du projet en compatibilité avec la conduite de l'exploitation agricole.

Il y aura une maintenance préventive par an, comprenant l'ensemble des systèmes électriques de la puissance, des auxiliaires et de la communication.

- Intervention préventive planifiée plusieurs semaines en avance pouvant durer 1 à 3 jours.
 - Interventions de maintenance curative en fonction des besoins
 - Intervention programmable en général au maximum 24h à l'avance qui durent en moyenne une demi-journée
- (cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour les deux projets:

- Permis de construire
- Déclaration ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet 1 (volière + poste électrique) :	11918m ²
Emprise au sol du projet 2 (volière + postes électriques) :	26828m ²
Hauteur au faîtage (volière) :	6.24m.
Hauteur à l'égoût (volière) :	3.00m.
Puissance des projets :	2,58 et 5,7 MWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/communes-de-la-loi-littoral-30383009/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisque
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : PLU de la commune et http://sig.reseau-zones-humides.org/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Cartographie CARMEN
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Martin-de-Fraigneau est située au sein de la zone de répartition des eaux du Marais Poitevin
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS situé à 1,20km au Sud. Identifiant : FR5200659 - Nom : Marais Poitevin
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites classés ou inscrits - Pays de la Loire situé à 1km au Sud. Nom du site LE MARAIS MOUILLE POITEVIN

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels. => aucun impact
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations => aucun impact
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement des travaux de terrassements effectués pour les fondations localisées. Le reste du terrain restera enherbé. cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais / remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas raccordé aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié se fond dans un paysage rural ,entouré de bocage. les terrains d'assiette de chaque projet sont à ce jour utilisés comme parcours d'élevage de volailles (poules pondeuses BIO) et clôturés. Il n'y aura pas d'impact notable sur la faune et la flore. cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La distance entre le projet et le Marais poitevin évite tout impact du projet sur les habitats et espèces inscrits. cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole du terrain concerné par le projet est préservée dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic limité à la période du chantier. Pas de trafic supplémentaire en phase d'exploitation.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. En phase d'exploitation:	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'apportera pas de rejets liquides.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier et lors de la phase exploitation (plastique ...), avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. ANNEXE 5 - Complément d'informations Les plantations existantes sur les parcours d'élevage seront maintenues. Les plantations de type haie seront toutes maintenues à leur emplacement actuel Les plantations de type arbuste pourront être – dans les cas inévitables – déplacées et replantées au sein du périmètre de la volière.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les éléments cités en paragraphe 6.1 et 4 , permettrons d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement bien qu'ils soient minimales, à savoir :

- Insertion du projet dans l'environnement.
- Le site est déjà occupé par une activité agricole (parcours d'élevage de volailles).
- Gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier.
- Adaptation des horaires lors de la phase chantier.
- Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et se situe hors de toute zone soumise aux aléas.
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée.
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	- Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	- Annexe 2 Dossiers agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>
3	- Annexe 3 Permis de construire	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)